



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

du Jeudi 24 septembre 2015

Le Conseil Municipal convoqué le 15 septembre 2015 s'est réuni le 24 septembre 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Percheminier, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nathalie		Par Jean-Jacques Percheminier		
Cabo Michel		Par Jean-Luc Allouche		
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel		Par Selyan Rabhi		
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina		Par Martine Rouix		
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

I/ Délibération accessibilité (prorogation)

Monsieur le Maire rappelle la législation en vigueur relative à l'obligation de déposer, avant le 27/09/2015, « un agenda d'accessibilité programmée ». Ce document permet la mise en conformité des bâtiments publics et voiries. Or, la Commune fait partie du groupement de commandes coordonné par la CCYN. Un bureau d'études a été retenu. Il est chargé d'établir les diagnostics requis et les préconisations correspondantes. L'agenda ne pourra donc être déposé pour la dite date. C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une prorogation d'un an maximum du délai de dépôt.

II/ Travaux de réhabilitation de logements Place du Four

Monsieur le Maire informe les conseillers que les seules pièces à déposer pour solliciter une subvention pour ces travaux auprès de la Région, dans le cadre de « Villages avenir », sont une délibération accompagnée de l'ébauche du projet. En effet, ces exigences sont

minimalisées à cause de la fusion des Régions et permettront au Conseil Régional de conserver une trace de la demande après sa restructuration. C'est le cabinet AMO qui est chargé de cette ébauche. Le Conseil adopte, à l'unanimité, la délibération relative à cette demande d'aide.

III/ Avance sur contribution d'un copropriétaire/Bâtiment Place du Four

Le syndic a proposé de créer un fonds de travaux afin de faire une avance sur les futurs travaux de la copropriété et de l'utiliser en cas d'impayés sur les charges de travaux. Les conseillers y sont favorables par délibération. La part de la Commune pour cette avance est de 8 820 €. Cette somme sera récupérée sur les charges futures de copropriété.

Martine Rouix et Guy Printemps donnent le compte rendu de la deuxième réunion de chantier à laquelle ils ont assisté. Des questions restées en suspens, notamment celles relatives aux escaliers et plancher, seront posées à M. WATTEZ, architecte.

IV/ Licence IV

Monsieur le Maire précise qu'une offre a été faite et rejetée par le liquidateur judiciaire qui la trouvait trop basse. Après informations prises auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, il est nécessaire que le Conseil prenne une délibération pour que cette licence puisse être conservée sur la Commune. C'est pourquoi, les conseillers décident à l'unanimité, de prendre une délibération de principe. Elle précisera que c'est la dernière licence IV et qu'il est vital qu'elle reste sur la Commune pour la survie des petits commerces et par conséquent, de la collectivité.

V/ Convention avec l'association intermédiaire (AICPYS)

Cette convention devait être renouvelée. Elle permet le remplacement d'agents ou de renforcer temporairement les effectifs en cas de nécessité. L'avantage de ce principe est que la collectivité ne paie pas les charges. Considérant l'augmentation importante des effectifs de la cantine, il a fallu faire appel pour l'encadrement, à une personne issue de cette association. C'est pourquoi, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention.

VI/ Contrat PMB

Les Conseillers acceptent par délibération de renouveler ce contrat. Il permet l'hébergement du site de la bibliothèque municipale et assure l'assistance pour un montant annuel de 665 € H.T. Jean- Luc Allouche souhaite connaître le nombre de personnes qui consultent ce site.

VII/ Cantine/garderie/NAP

Le Conseil prend connaissance de la situation observée lors de cette rentrée scolaire. Les effectifs de la cantine sont difficilement contrôlables et élevés, avec une progression d'élèves Serbonnois. Les conseillers décident par délibération, que pour les services de cantine et de garderie, dès la rentrée 2016-2017, les inscriptions seront effectivement réservées aux familles Courlonnaises. Une liste d'attente sera mise en place pour les familles Serbonnoises. Les

élèves de Serbonnes seront accueillis en fonction des effectifs constatés et des places disponibles.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser la réglementation pour ces services ainsi que pour les NAP, au sujet des mesures qui seront appliquées en cas d'indiscipline. C'est pourquoi, un arrêté du Maire sera adressé pour lecture et signature à chaque famille concernée.

Enfin, en ce qui concerne les NAP, un professeur de musique a été recruté depuis la rentrée. Le Conseil adopte par délibération le nouveau contrat de vacations.

VIII/ Travaux d'électricité/local Resto du Cœur

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment communal et qu'il y a obligation pour répondre aux nouveaux services proposés par les Restos du Cœur de mettre en place un radiateur et d'installer une prise triphasée dans une partie du bâtiment de la Croix St Vincent, M. Canduro, responsable, a sollicité une prise en charge de ces travaux par la Commune. Le devis est de 592,30 € H.T.

Les conseillers souhaitent obtenir des précisions techniques avant de se prononcer.

IX/ Affaires en cours et questions diverses

Le Conseil Municipal est informé de :

- la proposition établie par la société Othelys relative à la réinstallation complète des lignes téléphoniques du secrétariat de la Maire et la fourniture d'un serveur, de trois téléphones et un pack messages. Elle fait suite aux incidents survenus cet été sur ces lignes et prévoit un paiement réparti sur 2015 et 2016. Le Conseil y est favorable. Selyan Rabhi sollicite cependant un devis comparatif.
- la motion rédigée pour soutenir l'action de l'Association des Maires de France, dite « appel du 19 septembre » relative à la réduction de 30 % des dotations versées par l'Etat aux Collectivités. Considérant les incidences économiques et de services qui en découleront, les conseillers adoptent à l'unanimité cette motion. La pétition lancée par l'AMF sera proposée à la signature des habitants.
- l'autre motion concernant le projet de sablière situé le long des berges de l'Yonne, sur le territoire de Pont Sur Yonne. Ce projet d'exploitation par GSM IDFE DLB est prévu sur 10 ans, avec une rotation de 50 camions par jour en plus d'une évacuation des matériaux par voie navigable. Considérant qu'il est incompatible avec l'aménagement touristique des berges de l'Yonne programmé par la CCYN, que la carte du Nord de l'Yonne fait apparaître de très nombreux trous d'eau consécutifs aux carrières, le Conseil Municipal adopte à 12 voix cette motion. Jean-Luc Allouche et Martine Rouix préfèrent s'abstenir et Michel Cabo, représenté, ne s'est pas prononcé sur la question.
- la lettre de remerciements de la Présidente du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice.
- la réalisation cet été des travaux relatifs à la réfection de la rue des Brissots et la réhabilitation du chemin de la Vallée aux chats.
- la lettre adressée aux différentes communes du canton pour la participation à Yonne Tour Sport qui se monte à 43,23 €/commune.

- la proposition pour atténuer la pente du ralentisseur rue du Port. Les conseillers préfèrent ne pas se prononcer pour le moment sur ces travaux.
- la demande d'aide financière adressée au Sdey pour l'éclairage public.
- la première réunion du conseil des jeunes. Sophia Cooreman donne le compte rendu et précise qu'elle a été ravie par l'enthousiasme et les propositions des jeunes qui le composent.

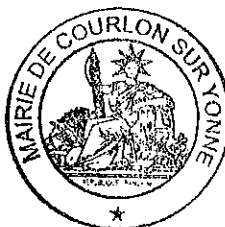
VIII/ Questions diverses

- *Laura Desvignes : - informe que le 10/10 prochain, un loto au profit des Restos du Cœur est organisé.*
 - *demande l'achat de tables supplémentaires à la salle des Fêtes.*
 - *souhaite que la Commune s'équipe d'un lecteur de puce animalier et d'organiser une campagne de stérilisation des chats sauvages pour éviter leur prolifération constatée.*
- *Sophia Cooreman signale la mauvaise orientation de deux miroirs.*
- *Jean-Luc Allouche se réjouit que le nom de Henri Montassier soit attribué à une rue dans la zone Sud de Sens et suggère de prendre exemple sur cette décision.*
- *Christiane Legay pour les Restos du Cœur, informe qu'ils sont à la recherche de bénévoles pour les collectes qui seront faites les 7 et 8 novembre 2015 à l'Intermarché de Villeneuve La Guyard.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 53

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 1^{er} octobre 2015.

Le Maire,
Jean-Jacques Percheminier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "JJP", written over a horizontal line.